



Département de TARN ET GARONNE
Arrondissement de CASTELSARRASIN
Canton de BEAUMONT DE LOMAGNE
Commune de
BEAUMONT DE LOMAGNE
B.P. N° 39
82500 BEAUMONT-DE-LOMAGNE
Tél. 05-63-02-32-52

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le **VINGT QUATRE FEVRIER**, à **18 HEURES 15**, le **CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BEAUMONT DE LOMAGNE** s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc DEPRINCE, Maire.**

VOTES

Membres en exercice :	27
Quorum :	14
Présents :	22
Procurations :	3
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2025

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :
LE 17 FEVRIER 2025

ETAIENT PRESENTS : DEPRINCE Jean-Luc, BONNEFOI Jean-Claude, FRESQUET Céline, CAMBOU Pierre, LABARDÉ Pascal, ARQUIE David, MEESSEMAN Evelyne, MONTIEL Marc, PERES Maryse, MARROU Stéphane, TOUSSAINT Bertrand, BIGOU-MARTI-TURULL Béatrice, DIANA Corinne, BESSOU Sonia, PERRAULT Romain, PUEYO Séverine, BAUDOU Monique, FOURNIOLS Gilbert, TONIN Jacqueline, MAILFERT Christian, MAGNAU Dominique, VAN DER MAESEN Kézérine.

PROCURATIONS : AUDU-BENALI Sandrine à MEESSEMAN Evelyne, ROUX Pascale à Marc MONTIEL, MARSAGLIA Alex à MAILFERT Christian.

ETAIENT ABSENTS : ROBERT Jean, BOZOYAN David.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre CAMBOU.

25-003 : RECAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

- **VU** l'article 107 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur publie, au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés publics conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires,

- **VU** l'article 1 de l'Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics, qui impose que cette liste indique de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services ; Que, pour chacun des types de prestation, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon les tranches suivantes :

- 1^o Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 40 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT
- 2^o Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics ;
- 3^o Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics.

TRAVAUX

Marchés dont le montant est supérieur ou égal à 40 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT

Attributaire	Objet	Montant HT (en euros)	N° du marché

Marchés dont le montant est supérieur à 90 000 € HT

Attributaire	Objet	Montant HT (en euros)	N° du marché
SEE BAYOL 380 Chemin des Entrepreneurs 82270 MONTPEZAT DE QUERCY	Marché à bon de commande pour la réalisation de travaux d'extension, de renouvellement, de renforcement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la mairie	2 000 000 € HT	2024202401

FOURNITURES ET SERVICES

Marchés dont le montant est supérieur ou égal à 40 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT

Attributaire	Objet	Montant HT (en euros)	N° du marché

Marchés dont le montant est supérieur à 90 000 € HT

Attributaire	Objet	Montant HT (en euros)	N° du marché

Il convient donc de publier, sur le site internet de la commune, la liste des marchés passés en 2024 supérieurs à 40 000 €HT ainsi que le nom des attributaires tel qu'ils figurent ci-dessus.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la communication qui lui a été faite de la liste des marchés conclus en 2024 par la Commune de BEAUMONT DE LOMAGNE,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à publier, cette liste sur le site internet de la Commune.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 25 février 2025,

Le Maire,



Le secrétaire de séance,



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Toulouse peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture

082-218200137-20250224-25_003-DE

Reçu le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025

